

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par

M. Mendes, rapporteur et Mme Karamanli, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« applicabilité »

le mot :

« application »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel